

**DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXECUTIF****A SA CINQUANTE-TROISIEME SESSION****Madrid (Espagne), 20-21 mai 1996****TABLE DES MATIERES**

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour de la session .....	2
2. Liste des décisions .....	3
3. Décisions prises par le Conseil .....	4
4. Liste de participants .....	16

## **1. ORDRE DU JOUR DE LA SESSION**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du Secrétaire général
3. Programme général de travail de l'Organisation pour la période 1996-1997
4. Questions administratives, financières et statutaires
  - a) Rapport du Comité du budget et des finances
  - b) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 1996
  - c) Contributions des Etats Membres
  - d) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 1995
  - e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts
  - f) Affiliation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
5. Membres affiliés
  - a) Rapport du Président
  - b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
6. Lieu et dates de la cinquante-quatrième session du Conseil exécutif
7. Examen et adoption des projets de décision de la cinquante-troisième session du Conseil exécutif

## **2. LISTE DES DECISIONS**

<b><u>N° de la décision</u></b>	<b><u>Titre</u></b>	
12(LIII)		personnel des Nations Unies (point 4 f) de l'ordre du jour)
1(LIII)		.....
2(LIII)		.....
3(LIII)		.....
4(LIII)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour) .....	.
5(LIII)	Rapport du Secrétaire général (point 2 de l'ordre du jour) .....	Membres affiliés : a)
6(LIII)	Programme général de travail de l'Organisation pour la période 1996-1997 (point 3 de l'ordre du jour) .....	Rapport du Président (point 5 a) de l'ordre du jour)
7(LIII)	Questions administratives, financières et statutaires : b) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 1996 (point 4 b) de l'ordre du jour) .....	.....
8(LIII)	Questions administratives, financières et statutaires : c) Contributions des Etats Membres (point 4 c) de l'ordre du jour) .....	.....
9(LIII)	Questions administratives, financières et statutaires : d) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 1995 (point 4 d) de l'ordre du jour).....	.....
10(LIII)	Questions administratives, financières et statutaires : e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (point 4 e) de l'ordre du jour) .....	Membres affiliés : b)
11(LIII)	Questions administratives, financières et statutaires : f) Affiliation à la Caisse commune des pensions du	Rapport du Sous-

CE/53/DEC

4

Comité  
pour  
l'examen  
des  
candidatur  
es à la  
qualité de  
Membre  
affilié  
(point 5 b)  
de l'ordre  
du jour)

**Page**

4

4

5

.....

.....

.....

.....

7

...

Lieu et  
dates de la  
cinquante-  
quatrième  
session du  
Conseil  
exécutif  
(point 6 de  
l'ordre du  
jour)

8

9

.....

.....

.....

10

Communi-  
cation du  
Secrétaire  
général

11

.....

.....

..

12

13

14

15

### **3. DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL**

CE/DEC/1(LIII)

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Point 1 de l'ordre du jour  
(documents CE/53/1 prov. et CE/53/1 prov. annot.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa cinquante-troisième session.

.....

CE/DEC/2(LIII)

#### **Rapport du Secrétaire général**

Point 2 de l'ordre du jour  
(document CE/53/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation depuis sa cinquante-deuxième session,

En ayant débattu de manière approfondie,

1. Remercie le Secrétaire général pour son rapport, et
  2. Le félicite pour les efforts accomplis sous son autorité par le Secrétariat.
- .....

**Programme général de travail de l'Organisation pour la période 1996-1997**

Point 3 de l'ordre du jour  
(documents CE/53/3 et CE/53/3 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les actions entreprises et prévues pour la mise en oeuvre des diverses activités inscrites au programme général de travail de l'Organisation pour la période 1996-1997, ainsi que sur les activités conduites au titre du programme précédent, exécutées depuis sa cinquante-deuxième session,

1. Prend acte des résultats enregistrés en 1995 et des perspectives pour 1996 en matière de déroulement des missions sur le terrain et d'exécution des projets de coopération technique ;
2. Note avec intérêt le déroulement satisfaisant des réunions des commissions régionales pour le Moyen-Orient, pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et pour l'Asie du Sud, tenues conjointement avec des séminaires techniques au cours des premiers mois de 1996, ainsi que du calendrier des réunions organiques et techniques prévues dans les diverses régions au cours de cette année ;
3. Encourage le Secrétaire général, à poursuivre et intensifier les efforts du Secrétariat visant à sensibiliser les gouvernements ainsi que les secrétariats des organisations internationales sur les enjeux de l'industrie touristique à l'échelle mondiale, sur l'importance que doit revêtir le tourisme dans les priorités nationales de chaque pays, au titre de l'assistance au développement, et sur l'intérêt de favoriser la coopération régionale autour de projets communs ;
4. Invite les Etats Membres de l'Organisation à s'employer à encourager et à faciliter la participation d'élus nationaux ou locaux au deuxième Forum international sur le tourisme pour les parlementaires et les autorités locales, qui aura lieu à Bali (Indonésie) du 24 au 27 septembre 1996 ;
5. Exprime ses remerciements au Gouvernement indonésien pour les facilités généreusement accordées à l'Organisation afin d'assurer le succès de cette importante réunion ;
6. Note avec intérêt les diverses activités réalisées, entamées ou prévues dans le domaine de l'éducation et de la formation touristiques, notamment l'achèvement de l'étude sur la qualité de l'éducation, l'élaboration de l'épreuve universitaire d'aptitude touristique, l'attribution de prix OMT, ainsi que la mise en oeuvre d'un

CE/53/DEC

7

ambitieux programme de séminaires sur la formation des formateurs et de nouveaux cours de formation de courte durée ;

7. Exprime son appréciation des résultats positifs de la nouvelle politique d'animation du réseau des centres d'éducation et de formation de l'Organisation, enregistrés depuis la quatrième réunion du réseau en mai 1995 ;
  8. Prend acte des nouvelles publications de l'Organisation dans les domaines de l'environnement, la planification et le financement ;
  9. Incite le Secrétaire général à poursuivre ses contacts avec des institutions de financement, tant bilatérales que multilatérales, afin de les sensibiliser en faveur de l'octroi d'assistance, par tous les moyens appropriés, aux projets touristiques ;
  10. Accueille avec satisfaction le nouvel accord de coopération entre l'OMT et l'UNESCO ;
  11. Constate les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Recommandations sur les statistiques du tourisme, notamment en ce qui concerne la préparation des manuels techniques de l'Organisation et de séminaires de formation dans ce domaine, ainsi que l'élaboration du projet de "compte satellite du tourisme" ;
  12. Prend acte des diverses publications statistiques régulières diffusées au cours des premiers mois de 1996, ainsi que de la mise à jour de l'étude sur les budgets et activités de promotion des Administrations nationales de tourisme ;
  13. Note avec intérêt les diverses activités réalisées, entamées ou prévues sous le titre "Qualité du développement touristique", notamment la préparation de guides sur la qualité, la sécurité alimentaire, la situation des Offices nationaux de tourisme, la prévention du tourisme sexuel organisé, ainsi que la facilitation des déplacements et des séjours touristiques et la sécurité des touristes ;
  14. Exprime sa satisfaction devant l'élargissement de la couverture médiatique des informations et des activités de l'Organisation ;
  15. Se félicite du développement du programme de diffusion électronique des informations de l'OMT à travers le réseau Internet et, notamment, de l'établissement d'"espaces web" pour plus de 60 Etats Membres de l'OMT, et
  16. Encourage le Secrétaire général, dans la mise en oeuvre du programme général de travail de l'Organisation, à faire appel en priorité, autant que faire se peut, aux compétences des organismes et experts relevant de pays membres de l'Organisation ou ayant la qualité de Membre affilié.
- .....



**Questions administratives, financières et statutaires**

**b) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière  
et plan de dépenses pour 1996**

Point 4 b) de l'ordre du jour  
(documents CE/53/4 b), CE/53/4 b) Add.1, CE/53/4 b) Add.2 et CE/53/4 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Ayant entendu les communications présentées par le Secrétariat et examiné le rapport du Comité du budget et des finances,

1. Prend note du rapport présenté sur le plan de dépenses de 1996 pour l'exécution du programme de travail et de son équilibre avec les recettes attendues ;
2. Constate que dans la prévision de dépenses effectuée pour l'exercice en cours, la limite des crédits approuvés par l'Assemblée générale à cet effet, a été respectée ;
3. Prie instamment les Membres qui n'ont pas encore satisfait à leurs obligations financières, de prendre les mesures nécessaires pour payer leur contribution de 1996 dans les délais les plus brefs, afin de faciliter l'exécution du programme sans retard, et
4. Approuve, conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel en vigueur et aux recommandations des Nations Unies, la révision de l'échelle des traitements des fonctionnaires de la catégorie des services généraux avec effet rétroactif au 1er septembre 1995.

.....

**Questions administratives, financières et statutaires**

**c) Contributions des Etats Membres**

Point 4 c) de l'ordre du jour  
(documents CE/53/4 c) et CE/53/4 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le document CE/53/4 c) relatif aux contributions des Etats Membres de l'Organisation,

Ayant entendu le rapport du Comité du budget et des finances en la matière,

1. Approuve la proposition du Secrétaire général de ce que, pour le calcul des contributions de 1997, la place des Etats-Unis d'Amérique dans le premier groupe de contributions, ne soit occupée par aucun autre Membre, afin d'éviter toute augmentation de contribution pour les autres Membres de l'Organisation ;
2. Reconnaît l'existence de certaines distorsions dans le résultat de l'application de la formule de fixation des parts contributives des Etats Membres, notamment dans le cas des pays de très faible population ;
3. Approuve la demande formulée par Andorre et fixe sa contribution pour 1996 et 1997 à un montant correspondant à l'avant-dernier groupe, dans l'attente de la révision de la formule de fixation des parts contributives et sous réserve de l'approbation de la douzième Assemblée générale en 1997 ;
4. Accepte la demande du Botswana de verser sa contribution à partir du mois d'avril, qui correspond au début de l'exercice financier de ce pays, et
5. Recommande au Secrétaire général, qu'il soit tenu compte, pour les estimations de 1997, de ce que la somme de 413.750 dollars des Etats-Unis, correspondant à la contribution du premier groupe, ne sera pas perçue.

.....

**Questions administratives, financières et statutaires**

**d) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 1995**

Point 4 d) de l'ordre du jour  
(documents CE/53/4 d) et CE/53/4 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport des Commissaires aux comptes et les comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 1995,

Ayant entendu les communications faites par le Secrétariat et examiné le rapport du Comité du budget et des finances,

1. Constate qu'au cours de l'exercice financier 1995, un équilibre global a pu être maintenu entre les dépenses et les recettes budgétaires ;
2. Approuve les transferts de crédits entre la Partie I et la Partie III du budget, réalisés par le Secrétaire général à la clôture des comptes de l'exercice ;
3. Reconnaît qu'il peut s'avérer nécessaire à la clôture des comptes d'effectuer des transferts entre différentes sections ou parties du budget après la réunion et la session d'automne du Comité du budget et des finances et du Conseil exécutif ;
4. Autorise le Secrétaire général à effectuer ces transferts entre sections d'une même partie avant la clôture des comptes de l'exercice financier, après avoir obtenu l'autorisation du Président du Comité du budget et des finances. Pour les transferts entre parties du budget, il conviendra de solliciter l'autorisation du Président du Conseil exécutif, après avoir consulté le Président du Comité du budget et des finances. Ces transferts seront subordonnés à la confirmation par le Comité du budget et des finances à sa prochaine réunion et du Conseil exécutif, à sa prochaine session ;
5. Prie le Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale la présente décision relative aux transferts ;
6. Prie également le Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale les

CE/53/DEC

12

comptes de gestion de l'exercice 1995, assortis de l'opinion favorable du Conseil  
;

7. Exprime sa satisfaction pour le niveau élevé de recouvrement des arriérés de contributions, et de perception des contributions de l'exercice financier de 1995, et recommande au Secrétaire général de poursuivre en 1996 les démarches réalisées auprès des Membres qui doivent des contributions à l'Organisation, afin d'obtenir le paiement de leurs arriérés, et
  8. Prie instamment les Etats Membres qui présentent des arriérés dans leurs contributions de s'acquitter de leurs obligations dans les meilleurs délais.
- .....

CE/DEC/7(LIII)

**Questions administratives, financières et statutaires**

**e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts  
et du paragraphe 13 des Règles de financement  
annexées aux Statuts**

Point 4 e) de l'ordre du jour  
(documents CE/53/4 e) et CE/53/4 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant été informé de ce que, à la date de sa présente session, la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN avait réglé une grande partie de ses arriérés de contributions et que, de ce fait, les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts ont cessé d'être applicables à ce Membre,

Ayant examiné la situation des Membres qui jouissent de la suspension de l'application des dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts,

1. Note avec satisfaction que le Membre effectif REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE et le Membre affilié PATRONATO PROVINCIAL DE TURISMO DE GRANADA ont réduit leurs arriérés à un montant inférieur à leurs contributions des deux dernières années et ont par conséquent cessé d'être passibles des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement ;
2. Demande au Secrétaire général de l'informer à sa prochaine session sur le respect des engagements souscrits par les autres Membres au cours du présent exercice ;

3. Rappelle aux Membres qui bénéficient de la suspension de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement, conformément à la résolution 334(XI) de l'Assemblée générale, l'obligation de verser en 1996 la partie correspondante de leurs arriérés de contributions à régler en accord avec leur plan de paiement, et
  4. Demande instamment à tous les Membres qui ont des arriérés de contributions de prendre immédiatement les dispositions pertinentes pour effectuer le versement de leurs contributions, par paiements échelonnés si nécessaire, conformément à un plan de paiement convenu avec le Secrétaire général.
- .....

CE/DEC/8(LIII)

**Questions administratives, financières et statutaires**

**f) Affiliation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

Point 4 f) de l'ordre du jour  
(documents CE/53/4 f), CE/53/4 f) Add.1 et CE/53/4 a))

Le Conseil exécutif,

Rappelant sa décision précédente 8(L), par laquelle "il recommandait à l'Assemblée générale de retenir l'affiliation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) comme étant le meilleur régime de retraite pour le personnel de l'OMT",

Compte tenu de la résolution 339(XI) de l'Assemblée générale, approuvant l'affiliation de l'OMT à la CCPPNU à partir du 1er janvier 1996 ou le plus tôt possible après cette date, conformément aux dispositions de l'article 3 des Statuts de la Caisse,

Compte tenu également de la résolution 50/455 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 23 décembre 1995, par laquelle était approuvée l'affiliation de l'OMT à la CCPPNU à partir du 1er janvier 1996,

Ayant pris connaissance du contenu des accords conclus entre l'OMT, la CCPPNU et le Tribunal administratif des Nations Unies, en ce qui concerne respectivement, les conditions d'affiliation de l'OMT à la Caisse et la reconnaissance de la juridiction dudit Tribunal pour les questions de pensions,

Conscient du fait que, conformément à l'article 6 c) des Statuts de la Caisse, chaque organisation affiliée doit élire son Comité des pensions du personnel qui sera un organe administratif de la Caisse et se composera d'un nombre égal de membres titulaires et suppléants élus, respectivement, par l'Assemblée générale de l'OMT, par le Secrétaire général et par les participants fonctionnaires de l'Organisation,

Ayant pris connaissance du rapport (CE/53/4 f) du Secrétaire général en la matière,

Etant donné le caractère urgent de cette question, et considérant que l'Assemblée générale a approuvé l'affiliation de l'OMT à la CCPNU à sa onzième session et ne tiendra sa prochaine session qu'en 1997,

Désigne à titre provisoire membres du Comité des pensions du personnel pour l'année 1996-1997, les représentants des Etats Membres énoncés ci-après, leur élection devant néanmoins être soumise à la ratification de l'Assemblée générale à sa douzième session en 1997 :

Membres titulaires :

1. Espagne
2. Inde

Membres suppléants :

1. Argentine
  2. Côte d'Ivoire
- .....

CE/DEC/9(LIII)

**Membres affiliés**

**a) Rapport du Président**

Point 5 a) de l'ordre du jour  
(document CE/53/5 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport présenté par le Président des Membres affiliés,

1. Exprime ses remerciements pour ce rapport ;
2. Fait part de sa satisfaction devant les activités réalisées depuis la dernière session, ainsi que pour l'élan que leur donnera le plan d'action prévu pour l'année 1996 ;

3. Se félicite de l'incorporation d'un nombre croissant de Membres affiliés, et



4. Prend acte de la proposition du Comité des Membres affiliés de modifier le nombre de vice-présidents dudit Comité, en créant une vice-présidence par groupe de 25 Membres affiliés.

.....

CE/DEC/10(LIII)

### **Membres affiliés**

#### **b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié**

Point 5 b) de l'ordre du jour  
(document CE/53/5 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni à Madrid le 20 mai 1996 dans le cadre de sa cinquante-troisième session,

1. Fait siennes les recommandations du Sous-Comité ;
2. Décide de soumettre à la douzième session de l'Assemblée générale les candidatures à la qualité de Membre affilié énoncées ci-après :
  1. Annals of Tourism Research (Etats-Unis d'Amérique)
  2. Asociación Paraguaya de Albergues Juveniles (Paraguay)
  3. Centro de Desarrollo de Altos Estudios Turísticos (C.D. TUR) (Espagne)
  4. Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise - Yvelines (France)
  5. Costa del Sol Convention Bureau (Espagne)
  6. Danish Tourist Board (Danemark)
  7. Egyptian Federation of Tourist Chambers (Egypte)
  8. Entreprise touristique de Kabylie (Algérie)
  9. Escuela Oficial de Turismo (CAIB-UIB) (Islas Baleares) (Espagne)
  10. Fédération universelle des associations d'agences de voyages (FUAAV)
  11. Feria y Pintura, S.L. (Espagne)
  12. Instituto de Administración de Empresa (Espagne)
  13. Mediterranean Travel and Tourism Agency (Jamahiriya arabe libyenne)
  14. Nigerian Tourism Development Corporation (Nigéria)
  15. Patronato Municipal de Turismo de Mojácar (Espagne)

16. Research Centre of Bornholm (Danemark)
17. Social Security Hotel Management (Jamahiriya arabe libyenne)
18. Technische Universität Dresden (Allemagne)
19. Travel Agent Magazine (Etats-Unis d'Amérique)
20. Tourisme de Barcelona (Espagne)
21. TURYAT, A.S. (Turquie)

22. Union of Local Authorities (Israël)
  23. Universidad Internacional SEK - Facultad de Turismo y Patrimonio Cultural (Equateur)
  24. Universidad San Ignacio de Loyola (Pérou)
  25. Réseau mondial d'agences de voyages (WATA) (Suisse)
3. Décide également de supprimer de la liste des Membres affiliés les compagnies suivantes qui ont cessé d'exister :
- DAGUFER, S.A.
  - Regina Tours
  - World Travel Marketing

.....

CE/DEC/11(LIII)

**Lieu et dates de la cinquante-quatrième session  
du Conseil exécutif**

Point 6 de l'ordre du jour  
(document CE/53/6)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris note avec gratitude des offres présentées par les Gouvernements des Philippines et de la Tunisie, ainsi que de l'intérêt manifesté par la Jamaïque pour accueillir une prochaine session du Conseil,

1. Décide de tenir sa cinquante-quatrième session à Tozeur (Tunisie) les 15 et 16 novembre 1996, conjointement avec un séminaire sur le développement du tourisme et l'environnement ;
  2. Retient la candidature des Philippines pour la tenue de la cinquante-cinquième session, qu'il confirmera lors de sa prochaine session, et
  3. Accueille avec satisfaction l'offre généreuse du Gouvernement de la Jamaïque et décide de la prendre en considération au moment opportun.
- .....

CE/DEC/12(LIII)

### **Communication du Secrétaire général**

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance de l'annonce par le Secrétaire général, M. Antonio Enríquez Savignac, que celui-ci entendait, pour des raisons d'ordre personnel, à caractère irrévocable, quitter ses fonctions à la date du 1er septembre 1996,

Ayant pris note de sa recommandation que M. Francesco Frangialli, Secrétaire général adjoint, soit nommé Secrétaire général par intérim à compter du 1er septembre 1996,

1. Exprime son intense regret à l'annonce de ce départ et son appréciation la plus vive pour l'oeuvre accomplie par M. Antonio Enríquez Savignac depuis le début de son mandat à la tête de l'Organisation ;
2. Ne peut que respecter la décision personnelle qui est la sienne et en prendre acte ;
3. Se propose de rendre un hommage solennel à M. Antonio Enríquez Savignac à l'occasion de sa prochaine session des 15 et 16 novembre 1996, en Tunisie, et
4. Décide, dans le cadre des pouvoirs qu'il tient aux termes de l'article 20 des Statuts, de nommer M. Francesco Frangialli Secrétaire général par intérim à compter du 1er septembre 1996, pour la période correspondant à la fin du mandat qui avait été confié à M. Antonio Enríquez Savignac.

#### **4. LISTE DE PARTICIPANTS**

Etaient présents à la cinquante-troisième session du Conseil exécutif :

1. Les délégués des Membres du Conseil ci-après : Afrique du Sud, Cameroun, Chili, Chypre, Côte d'Ivoire, Egypte, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Inde, Israël, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Mexique, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, Roumanie, Seychelles, Tunisie, Turquie, ainsi que l'Espagne en tant que Membre privilégié.
2. Les Présidents des commissions régionales suivantes : Amériques, Asie de l'Est et le Pacifique, Asie du Sud et Moyen-Orient.
3. Les représentants des Etats Membres suivants : Algérie, Autriche, Bolivie, Croatie, Guinée, Indonésie, Japon, Jordanie, Lesotho, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée et Thaïlande, en tant qu'observateurs.
4. Le Saint-Siège en tant qu'Observateur permanent.
5. Le Président des Membres affiliés (Fédération internationale des opérateurs de tours - IFTO).
6. Le Président du Comité technique du programme et de la coordination (Argentine).
7. Le Président du Comité du budget et des finances (Allemagne).
8. Le Commissaire au comptes (Espagne).